



Brevet professionnel

Responsable d'Entreprise Hippique



Métier préparé :

- × Responsable d'entreprise hippique
- × Salarié qualifié en entreprise hippique

Durée de la formation :

- × 1200 heures maximum en centre et 210 heures sur entreprise

Condition d'accès :

- × **Publics visés :**
 - Les demandeurs d'emploi
 - Les salariés en Congé Individuel de Formation
 - Les salariés en Droit Individuel à la Formation
 - Les salariés en Contrat de Professionnalisation
 - Les conjoints d'exploitant
 - Les aides familiaux

- × **Conditions d'accès :**
 - Etre âgé de 18 ans minimum
 - Etre titulaire d'un CAP ou BEP de l'Education Nationale et de 1 an d'activité professionnelle,

ou avoir suivi une scolarité complète de classe de 2^{nde} et 1 année d'activité professionnelle

ou pour les personnes non titulaires d'un niveau 5 (BEP, CAP), justifier de 1 année d'activité professionnelle dans le domaine agricole ou 3 années dans un autre secteur d'activité.

Déroulement de la formation :

- × **Entrée en formation :**
 - De septembre 2012 à juillet 2013
 - Entrées cadencées

- × **Une individualisation des parcours :**

La durée, les contenus et les modalités de la formation sont adaptés en fonction de vos acquis (formation et expérience) et de votre projet.

2 unités techniques et 2 unités d'adaptation sont fonction du projet.

Formation pour adultes



Pôle Martial Brousse
8 av. du Pt Kennedy
55100 VERDUN
Tél. 03.29.86.10.42





Brevet professionnel

Responsable d'Entreprise Hippique



× Une organisation en modules :

La formation est composée de modules courts liés à des compétences professionnelles qui s'articulent autour de 12 unités de formation :

- **2 UC Générales :**

UCG1 : utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

UCG2 : situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique

- **6 UC Professionnelles :**

UCP1 : caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

UCP2 : organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis

UCP3 : gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail

UCP4 : réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique

UCP5 : commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire

UCP6 : élaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique

- **2 UC Techniques :**

UCT1 : assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien être animal

UCT2 : gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien être animal, de la sécurité et de la santé au travail

- **2 UC d'Adaptation régionale à l'emploi (UCARE) :**

Découverte et/ou approfondissement technique, au choix du candidat (Remédier à des incidents en activités équestres, initiation à la conduite d'un attelage, utilisation de la traction animale en maraîchage biologique...)

Modalités d'évaluation :

- × La validation des 12 UC - unités capitalisables - permet l'obtention du diplôme BP REH
- × Chaque unité s'obtient de façon indépendante et est validée pour 5 ans.

Frais pédagogiques :

- × Coût de la formation selon le parcours de formation (possibilité de prise en charge du coût de la formation en fonction de la situation du stagiaire).

Modalités de rémunération :

- × Selon votre situation personnelle et la réglementation en vigueur, votre rémunération peut être assurée par le Pôle Emploi, l'ASP, les Fonds de formation ou l'employeur.

Contact :

Bureau Accueil Orientation CFPPA 55

03.29.79.64.81

cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

Formation pour adultes



Pôle Martial Brousse
8 av. du Pt Kennedy
55100 VERDUN
Tél. 03.29.86.10.42



La Région
Lorraine